

# Les sottises canadiennes en matière de conflits d'intérêts : tout est permis sauf ne rien divulguer

Avec, en vedettes, Dan Krewski, la Société royale et Santé Canada

**Le 24 avril 2014**

En 2011, Santé Canada s'est retrouvée dans une situation difficile. Le public se sentait de plus en plus mal à l'aise avec l'exposition aux RF émises par un nombre croissant de téléphones cellulaires, d'antennes-relais et de routeurs WiFi. Après avoir tenu des audiences au printemps et à l'automne 2010, le Parlement a demandé à l'agence de santé d'étudier si ses limites d'exposition — norme RF nationale canadienne connue sous le nom de Code de sécurité 6 (CS6) — n'étaient pas trop clémentes et n'avaient pas besoin d'être renforcées. Peu de temps après, le Centre international de recherche sur le Cancer (CIRC) confirmait l'urgence de cette tâche en qualifiant le rayonnement RF d'agent cancérigène possible pour l'homme ou, dans le jargon scientifique, de cancérigène de groupe 2B.

Le problème pour Santé Canada était qu'il n'avait aucun intérêt à renforcer le CS6. Pourtant, on ne pouvait pas aisément ignorer l'affectation au groupe 2B par le CIRC, surtout après que la France et la Belgique, parmi d'autres pays européens, avaient réagi en adoptant des politiques de précaution. L'année dernière, par exemple, la Belgique a interdit la vente des téléphones cellulaires aux enfants. De quelle manière Santé Canada aurait-elle pu trouver un moyen de s'en tenir au statu quo?

La réponse était de commander une analyse du CS6 à la Société royale du Canada (SRC) – beaucoup la considéraient comme l'équivalent de la National Academy of Sciences américaine — et de demander à un collègue de confiance, Daniel Krewski de l'Université d'Ottawa, de présider le groupe d'experts. Il s'agissait d'un rappel sur scène pour la SRC et pour Krewski. Quinze ans auparavant, Santé Canada avait déjà demandé à la Société d'évaluer une révision du CS6. Krewski avait présidé le premier groupe d'experts RF qui avait rendu son rapport en 1999<sup>1</sup>. La SRC demandait maintenant le même travail à Krewski.

Au début de 2013, Santé Canada et la SRC ont signé un contrat d'un montant de 100 000 \$CAN (~ 91 000 \$US) portant sur un « examen rigoureux, transparent et indépendant » d'un nouveau projet de CS6. Le groupe d'experts de Krewski a tenu sa première réunion le 14 mars 2013 dans un hôtel Best Western d'Ottawa.

Un peu plus d'une année plus tard, le 1<sup>er</sup> avril, la SRC a remis son rapport à Santé Canada. Le rapport indiquait que le SC6 n'avait besoin que de quelques mises au point, mais pas de révisions majeures. Le message central de la SRC était la recommandation la plus banale de toutes les recommandations scientifiques : il faut poursuivre la recherche. Le changement de loin le plus important était qu'à ce moment-là Krewski avait démissionné du groupe d'experts.

Le *Globe and Mail*, le journal ayant le plus fort tirage au Canada, a bien résumé le rapport du groupe d'experts dans un article ayant pour titre « L'étude sur la sécurité des ondes radio téléphoniques et WiFi demande plus de recherche » et un autre dont le titre est « La commission gouvernementale pense qu'il n'est pas nécessaire de modifier les limites d'exposition aux ondes radio ». La SRC avait donné à Santé Canada précisément ce qu'elle souhaitait.

## **Dan Krewski : Un universitaire-dirigeant d'entreprise**

Le choix de Krewski comme président de la commission d'examen du CS6 n'était pas du goût de tout le monde. Peu de temps après l'annonce de la SRC, Frank Clegg, directeur du groupe Canadiens pour une technologie sécuritaire (C4ST) et ancien PDG de Microsoft Canada, avait écrit une lettre à Yolande Grise, présidente de la SRC, pour se plaindre dans les termes suivants : « Votre président, Daniel Krewski, a si bien prouvé et admis avoir des liens avec l'industrie des télécommunications sans fil » qu'il ne respecte pas les procédures de la SRC au sujet des conflits d'intérêts. Clegg continuait en précisant que quatre des sept autres membres du groupe d'experts présentaient leurs propres conflits d'intérêts (CI).

Krewski, statisticien de formation, est le directeur du Centre McLaughlin d'évaluation du risque pour la santé des populations, qui fait partie de l'Institut de recherche sur la santé des populations de l'Université d'Ottawa. Le travail de Krewski est calqué sur celui du Center for Risk Analysis de la Harvard School of Public Health, dirigé par John Graham et généreusement financé par des entreprises.

Un témoin aux audiences du Parlement de 2010 sur les RF appelait Krewski « le grand spécialiste scientifique des effets des micro-ondes sur la santé humaine ». Il a effectivement été l'un des experts les plus actifs et les plus prolifiques du Canada : À la suite du rapport à la SRC de 1999, Krewski ainsi que beaucoup des participants au premier groupe d'experts de la SRC ont publié des analyses régulières de la littérature sur les RF et la santé — en 2001, 2007 et 2009. L'un des coauteurs de la publication de 2009 était James McNamee du bureau rayonnement de Santé Canada qui a fait la liaison avec l'agence pour le nouveau rapport RF de la SRC.

En plus des analyses de la littérature, Krewski a aussi effectué de la recherche épidémiologique. Il a été membre de la partie canadienne du Groupe international d'étude Interphone sur les risques de cancer liés à l'utilisation des téléphones mobiles pendant toute la décennie 2000-2010. Krewski dirige actuellement la composante canadienne du projet Mobi-Kids qui étudie les risques de tumeurs cérébrales des enfants dus au rayonnement des téléphones cellulaires — il s'agit dans les deux cas de vastes collaborations entre plusieurs pays dirigées par Elisabeth Cardis en Espagne.

Et il y a plus encore. Le 17 mai 1999, le jour même de la publication par la SRC de son premier rapport RF, l'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS) annonçait qu'elle allait parrainer une nouvelle organisation appelée Centre d'information sur le sans-fil (CISF) pour fournir « une information impartiale et objective sur les questions de santé ». Un groupe indépendant d'experts « dirigerait le nouveau centre », selon l'ACTS.

A cette époque-là, l'ACTS était sans aucun doute préoccupée par l'une des recommandations principales qui avaient été lancées dans la révision du projet 1998 du CS6 : Fixer une limite inférieure d'exposition (0,2 W/Kg) pour les yeux (voir *MWN*, S/O98, p.1). Alors que le rapport de la SRC de 1999 contenait un accord de principe sur la proposition, il a été laissé de côté parce qu'un membre du Bureau de protection contre le rayonnement de Santé Canada avait expliqué alors dans *Microwave News* que le groupe d'experts de la SRC avait préconisé la nécessité de poursuivre la recherche avant de tirer des conclusions définitives (voir *MWN*, M/J99, p.3). Le nouveau rapport de la SRC indique qu'une limite plus contraignante pour les yeux n'est pas nécessaire.

### **Quinze ans de soutien de la part de l'industrie des téléphones cellulaires**

Krewski a été nommé président du Conseil d'administration du CISF. Au cours des 15 années suivantes, lui-même et le Centre McLaughlin ont été les principaux bénéficiaires du soutien de l'ACTS. Ils ont reçu une somme de l'ordre de 2 millions \$ canadiens pour la recherche sur les RF et la diffusion de l'information.

L'ACTS a soutenu le CISF à hauteur de 100 000 \$CAN chaque année entre 1999 et 2004, selon Marc Choma, attaché de presse principal de l'association, établi aussi à Ottawa. En 2004, le CISF est devenu le site Web RFcom.ca, géré par le Centre McLaughlin. Le site est toujours actif et Krewski continue au poste de directeur de projet. L'ACTS a poursuivi pendant ce temps son soutien à RFcom.ca.

En plus des 500 000 \$CAN de départ pour le CISF, Choma a indiqué que l'ACTS avait aussi versé 1 million de dollars canadiens pendant la même période de cinq ans jusqu'en 2004 : 125 000 \$CAN/an pour la partie canadienne du Groupe Interphone et 75 000 \$CAN/an pour aider à instituer une chaire professorale CRSNG à l'Université d'Ottawa.

Krewski a dirigé l'un des groupes d'étude Interphone et occupe la chaire CRSNG depuis 2002. (Elle s'appelle actuellement Chaire CRSNG des sciences du risque). « Depuis 2004, l'ACTS continue à accorder des subventions annuelles au programme de la chaire CRSNG du Centre McLaughlin d'un montant allant de 50 000 \$ à 150 000 \$. » Choma l'a indiqué au *Microwave News*. L'American Chemistry Council et l'Association européenne de l'Aluminium figurent parmi les coparrains d'ACTS pour la chaire professorale CRSNG.

Choma a expliqué que les fonds versés par l'ACTS à la chaire CRSNG sont « utilisés à la seule discrétion de la Chaire », c'est-à-dire Krewski. « Mais, a-t-il ajouté, notre souhait et notre intention sont qu'une partie du financement contribue à la poursuite de RFcom.ca. »

Les RF sont l'un de nombreux sujets de travail de Krewski. Il est également l'un des directeurs de projet d'emcom.ca, qui, comme RFcom.ca, a ses bureaux au Centre McLaughlin. Le site emcom se déclare lui-même « source préférée d'information et de commentaire sur la perturbation endocrinienne ». (En septembre 2013, emcom.ca a intégré le site riscom de McLaughlin). L'American Chemistry Council, l'Association canadienne de l'industrie des plastiques et DuPont Canada font partie des bailleurs de fonds d'emcom.ca.

Les parrains industriels de ces projets McLaughlin sont répertoriés sur les sites Web correspondants, mais cela n'a pas toujours été le cas. À ses débuts, le CISF ne mentionnait pas ses liens étroits avec l'ACTS. C'était une omission « malheureuse », comme William Leiss, ex-président de la SRC, l'a écrit dans son livre de 2001, *In the Chamber of Risks: Understanding Risk Controversies*. Leiss y critiquait la CISF de ne pas révéler que son conseil d'administration était nommé ou qui le rémunérait pour son travail. Il est peut-être surprenant que Leiss soit entré ensuite au conseil d'administration du CISF et soit encore aujourd'hui affilié au Centre McLaughlin.

Le CISF s'est qualifié lui-même d'indépendant (comme le fait RFcom.ca), mais son conseil d'administration a accueilli des représentants de Lucent Technologies (Deborah Sena) et de Motorola (Norm Sandler), deux sociétés qui ont un intérêt évident dans les effets des RF sur la santé. L'un des conseillers scientifiques actuels de RFcom.ca est Leeka Kheifets, qui entretient des liens très forts avec l'industrie des services publics d'électricité à travers son travail pour l'EPRI.

### **Au-delà de McLaughlin : Risk Sciences International**

En plus de son poste à l'université, Krewski dirige aussi Risk Sciences International (RSI), société de conseil d'Ottawa. Son titre officiel est Responsable en chef des risques et PDG. L'entreprise offre une vaste gamme de services, y compris des communications sur les risques des RF et des conseils sur la façon d'aborder le changement climatique. Avant d'intégrer l'Université d'Ottawa, Krewski a travaillé à Santé Canada où il occupait le poste de directeur de gestion du risque dans la Branche Protection de la santé. Lui-même et sa société sont au nombre des sous-traitants

favoris de Santé Canada. Entre 2007 et 2013, par exemple, Santé Canada a accordé à Krewski et à Risk Sciences International (il est souvent difficile de les distinguer) au moins 19 contrats pour une valeur totale approchant les 750 000 \$CAN. Les projets financés ont été aussi divers qu'évaluer les risques du cuivre, du manganèse et des gaz de schiste.

En plus de tout cela, Krewski est aussi président du Health Effects Institute (HEI) Diesel Epidemiology Panel. Un autre membre de HEI est Paul Demers de l'Université de Toronto. Demers a été désigné pour prendre en charge le groupe d'experts RF de la SRC en septembre 2013 après la démission de Krewski. Le travail de l'HEI est payé avec de l'argent provenant de l'industrie et de l'État.

### **Autres membres, autres conflits**

Dans sa lettre à la présidente de la SRC, Frank Clegg de C4ST s'interrogeait aussi sur l'objectivité des deux membres américains du groupe d'experts de Krewski : Ken Foster de l'Université de Pennsylvanie et John Moulder du Medical College of Wisconsin. Les deux occupent des postes universitaires de haut niveau et sont éminemment sceptiques sur les effets des RF de faible intensité.

Foster est peut-être mieux connu dans la communauté des CEM comme co-auteur d'un commentaire provocateur paru dans *Nature* il y a plus de 25 ans. Lui et William Pickard de l'Université Washington arguaient que la recherche sur les micro-ondes et la santé débouchait sur une impasse et devait être close. L'ouvrage a fait du « bruit chez les scientifiques », écrivaient-ils en concluant, « une recherche de ce type sur les dangers peut prendre trop de temps et il faut définir des directives pour y mettre fin ».

Moulder a un passé bien documenté de consultant pour l'industrie. Voici comme il se décrit sur sa page Web : il « a travaillé comme consultant et témoin expert dans plusieurs cas concernant les effets présumés sur la santé d'une exposition au rayonnement ionisant et non ionisant ». Ces dernières années, Moulder a fait profil bas, mais déjà en 2001, il révélait que 8-10% de ses revenus provenaient de son travail dans l'industrie des télécoms.

Moulder a été rédacteur à *Radiation Research* pendant quelque 20 années ; il est actuellement un des rédacteurs en chef de la revue. Au milieu des années 2000, James McNamee, agent de liaison de Santé Canada avec le groupe d'experts de la SRC, a été pendant quatre années rédacteur associé de *Radiation Research* et avait été très probablement recruté par Moulder pour l'aider à traiter les manuscrits sur le rayonnement non ionisant (la majorité des papiers publiés dans *Radiation Research* porte sur le rayonnement ionisant). McNamee a remplacé un autre sceptique notable sur les effets à faible intensité à la tête de la revue, Vijayalaxmi de l'Université du Texas à San Antonio.

### **Des pages et des pages d'articles d'analyse**

Moulder a écrit des articles d'analyse sur les RF et le cancer avec McNamee et aussi Vijayalaxmi. En 1995 et de nouveau en 1999, Moulder et Foster ont collaboré à des évaluations des risques de cancer liés aux CEM. Puis en 2005, Moulder, Foster et McNamee se sont joints pour rédiger un article d'analyse sur le fait de savoir si les téléphones cellulaires et les antennes-relais pouvaient ou non induire un cancer. Cet article, selon leurs termes, aurait des suites.

En décembre dernier, Moulder et Foster ont publié ensemble un autre article d'analyse, « WiFi and Health: Review of Current Status of Research » dans *Health Physics*, qui traitait une partie des mêmes éléments que le nouveau rapport de la SRC. Il a été payé par la WiFi Alliance, groupe commercial sis à Austin, Texas, et par le Mobile Manufacturers Forum (MMF), établi à Bruxelles, dont de nombreux membres fabriquent des téléphones cellulaires.

« Mon article sur la WiFi était bien connu de la SRC », a déclaré Foster à *Microwave News*, en ajoutant : « Le travail était déjà fait avant que le groupe d'experts se mette à l'ouvrage. »

La présence de Foster et de Moulder dans le groupe d'experts de la SRC pose la question de savoir qui a choisi les membres du groupe de Krewski et de la raison pour laquelle une personne ayant un profil moins favorable à l'industrie n'a pas été retenue pour contrebalancer leur point de vue commun. Les documents publiés à la suite de demandes d'accès à l'information montrent que Santé Canada a présenté à la SRC une liste de huit participants potentiels, mais que les noms réels des personnes y figurant avaient été masqués. Tout ce que nous savons c'est que Santé Canada a proposé « 3-4 ingénieurs, 2-3 biologistes, 1 médecin [et] 1 épidémiologiste ». Santé Canada, sous la pression, a déclaré que, « toutes les décisions concernant la sélection et toutes les décisions finales à propos des membres du Groupe d'experts sont prises par la SRC ».

Le même jour que celui où il a écrit à la SRC, Clegg de C4ST a aussi envoyé une lettre à Leona Aglukkaq, alors ministre canadienne de la Santé (elle était responsable de Santé Canada ; elle est maintenant ministre de l'Environnement). « Il est tout à fait significatif que la plupart des membres de la Société royale ont publié en tant que co-auteurs scientifiques des ouvrages communs utilisés de manière constante pour réfuter les déclarations des autorités publiques de santé sur le fait que les appareils sans fil exigent de prendre des précautions », écrivait-il. « On perçoit un manque de séparation entre les auteurs de l'ouvrage de soutien et les évaluateurs. » Clegg continuait alors en ajoutant : « En fait, nous sommes amenés à croire que Santé Canada a choisi réellement la plupart des membres du groupe d'experts. » Le personnel d'Aglukkaq a rédigé pour elle une réponse qui encourageait Clegg à soumettre la question à la SRC.

Il y avait deux Américains dans le groupe d'experts de la SRC de 1999, Craig Byus de l'Université de Californie, Riverside et Greg Lotz de NIOSH. Ils ont tous les deux effectué de la recherche en laboratoire sur les RF et, au contraire de Foster et Moulder, aucun d'eux n'est connu pour une prise de position ferme, d'un côté ou de l'autre de la controverse sur les RF. Byus et Lotz ont continué à travailler avec Krewski à la première mise à jour de la littérature publiée quelques années plus tard. Lotz a été également co-auteur pour les deux suivantes, en 2007 et 2009. Dans un échange de courriels, Lotz a déclaré à *Microwave News* qu'il n'avait pas été invité à participer au groupe d'experts de la SRC de 2013 avec Krewski.

### **Le *Canadian Medical Association Journal* entre dans la mêlée**

Le 5 juin 2013, Geoffrey Flynn, secrétaire des groupes d'experts à la SRC a répondu à la lettre de Clegg adressée au président de la société. Il l'assurait que les « conflits potentiels d'intérêts des membres du groupe d'experts...nous sont parfaitement connus » et qu'ils ont été « analysés avec soin » et « seront rendus publics avec le rapport du groupe d'experts ». Flynn a ensuite écrit : « Je suis convaincu que le groupe d'experts existant qui travaille à partir d'un large éventail de données initiales... effectuera une évaluation honnête du CS6 et présentera des recommandations judicieuses de changements. »

Au moment même où il semblait que la SRC resterait sur ses positions, Paul Webster, journaliste indépendant de longue date, s'est intéressé à l'histoire. Webster avait vu la lettre de Clegg à la SRC, postée sur le site Web C4ST. Webster est alors tombé sur un contrat de 131 000 \$CAN entre la société de conseil de Krewski et Industrie Canada, agence gouvernementale responsable du développement industriel, y compris de l'industrie du sans-fil. Le contrat prévoyait que Risk Sciences International rédigerait une série de dix fiches d'information pour aider le public à comprendre les risques des RF pour la santé, ainsi qu'un « Manuel des communications sans fil et de la santé ».

Le 24 juin, le *Canadian Medical Association Journal (CMAJ)* publiait par anticipation un article de Webster « Federal

WiFi Panel Criticized for Undisclosed Conflict » sur son site Web, dans lequel Krewski confirmait qu'il n'avait pas parlé du contrat à la SRC. Webster continuait en citant Flynn sur le caractère pratiquement inévitable de tels conflits : « Nous avons compris que certains [des] membres avaient eu auparavant des liens étroits avec l'industrie [des RF] ... Je sais que ce doit être dur à croire, mais il a été très difficile de trouver des personnes disposant de suffisamment d'expertise et sans liens apparents ou perceptibles avec l'industrie [des RF]. »

Krewski et Flynn se sont indignés à la lecture de l'article. Ils se sont plaints aux rédacteurs du *CMAJ* qu'ils avaient été cités de manière fautive, chacun maintenant que Krewski avait informé la SRC du contrat avec Industrie Canada. Flynn a soumis au *CMAJ* une lettre destinée à être publiée dans laquelle il affirmait personnellement que « l'enregistrement de la discussion [sur les CI] confirme que le travail de conseil réalisé par les membres du groupe d'experts pour des agences du gouvernement fédéral était en fait connu de tous ». Il écrivait aussi :

« Les activités de tous les membres du groupe d'experts ont fait l'objet d'une discussion lors de la réunion initiale du groupe, conformément aux exigences du Comité des groupes d'experts de la Société. À cette époque, on a déterminé qu'aucune des activités des membres ne présentait des conflits qui pourraient compromettre la capacité du groupe à effectuer avec objectivité son travail d'évaluation des données scientifiques sur les effets potentiels sur la santé des champs de radiofréquences. »

Krewski et Flynn ne devaient pas savoir que Webster avait enregistré les entretiens. « Les bandes confirmaient de manière très, très claire que Krewski m'avait carrément déclaré ne pas avoir parlé du contrat », a déclaré Webster à *Microwave News*. Les rédacteurs, après avoir analysé les bandes, ont refusé de publier les lettres de Flynn et Krewski qui mettaient en doute les déclarations de Webster. (Krewski a par la suite envoyé une lettre montrant plus de retenue au *CMAJ*).

Peu de temps après la parution de l'article de Webster, Krewski remettait sa démission. « Le président avait volontairement choisi de se retirer du groupe dès le 5 juillet 2013 », a révélé Flynn.

Ce qui ne concorde apparemment pas dans cette histoire, c'est que Krewski est tombé pour ne pas avoir révélé un contrat de 131 000 \$CAN avec une agence gouvernementale au moment même où il aurait pu ou non révéler qu'il avait — directement ou indirectement — perçu 2 millions de dollars canadiens, ou plus, provenant en droite ligne de l'industrie du téléphone mobile pendant les 15 dernières années. Interrogé à ce sujet, Clegg a répondu que l'ensemble du processus de la SRC est « entouré de secret » et que la solution serait que tous les membres du groupe d'experts fassent des révélations complètes.

Maintenant que Krewski a démissionné, il est possible que nous ne sachions jamais ce que contenait la déclaration de CI qu'il a remise à la SRC. De même que les déclarations de CI des autres membres, elle était supposée être publiée avec le rapport final, comme Flynn l'avait assuré à Clegg. Mais, cela n'a pas été le cas. Selon les déclarations à *Microwave News* de Russel MacDonald, spécialiste de la SRC sur les groupes d'experts, la raison en est un « oubli ». MacDonald a indiqué que cette information était en cours de constitution et serait « rendue publique dès que possible. »

### **Consensus contre les politiques de précaution**

Le groupe d'experts RF, pendant la plus grande partie de l'été dernier, est resté sans président, ainsi que sans deux

de ses sept autres membres qui s'étaient retirés sans bruit après le départ de Krewski : Louise Lemyre, une associée de Krewski qui occupe une chaire McLaughlin à l'Institut de la santé des populations de l'université et Brian Christie de l'Université de Victoria. Le 18 septembre, la SRC a annoncé que Paul Demers<sup>2</sup>, épidémiologiste à l'Université de Toronto, avait pris la présidence. Deux membres en remplacement ont aussi été nommés : Bryan Kolb de l'Université de Lethbridge et Anne-Marie Nicol de l'Université Simon Fraser.

Le groupe d'experts s'est mis rapidement au travail et, fin janvier, une ébauche de son rapport avait été remise aux sept évaluateurs pairs choisis par la société. Le rapport final de 163 pages était remis à Santé Canada, fin mars, et était mis à la disposition du grand public le 1<sup>er</sup> avril.

Dans un entretien approfondi, Demers a indiqué que le rapport devait être considéré comme le sien plutôt que celui de Krewski. « Il a été vraiment pris en main après la démission de Krewski », a-t-il indiqué, « Il n'était pas ébauché à mon arrivée, le travail en était encore au tout début ».

Les limites d'exposition aux RF proposées par Santé Canada dans le CS6 et admises par le groupe d'experts de la SRC sont identiques à celles adoptées par l'ICNIRP il y a quelques années — dans les deux cas elles reposent sur l'évitement d'un échauffement du corps. Selon le rapport (p.14), « aucun effet nouveau nocif pour la santé [des RF] n'a été établi [depuis 2009] », dernière date de révision du CS6.

Le groupe d'experts qualifie les normes du CS6 de limites « définies sur une base scientifique » qui ne devraient pas être affaiblies par des « mesures supplémentaires de précaution », parce que, selon l'avertissement donné par le projet CEM de Mike Repacholi pour l'OMS, elles pourraient « saper la crédibilité de la science et des limites d'exposition ».

Demers a commenté que diverses opinions s'étaient exprimées dans le groupe d'experts sur le fait de savoir si on disposait de suffisamment de données pour agir ou en dire plus sur les précautions. « Nous nous sommes concentrés sur des limites chiffrées », a-t-il déclaré, « et le consensus s'est établi sur le fait de ne pas suggérer de politiques de précaution », comme celles en Europe qui limitent l'utilisation des téléphones par les enfants.

Le groupe d'experts et Santé Canada étaient en total accord. Dans une fiche d'information postée sur son site Web, à la mi-février, l'agence de santé insistait sur le fait que, « Il n'existe pas de preuve que les enfants et les adolescents sont soumis à un risque accru si les limites [de SC6] sont respectées ». La date choisie, le 20 février, pour poster cette fiche intitulée « Dissiper les mythes à propos du Code de sécurité 6 » semble singulière : Santé Canada faisait une déclaration publique sur le CS6 des semaines avant la réception du rapport de la SRC, analyse que l'agence avait elle-même ordonnée. On peut en déduire que Santé Canada savait si bien ce que la SRC allait recommander que James McNamee et d'autres personnes de l'agence ne voyaient aucune raison d'attendre le rapport final.

### **Groupe d'experts RF de la SRC sur les risques de cancer**

Voici la conclusion du groupe de Demers sur le sujet brûlant des risques de cancer :

« Les analyses faisant autorité prises en compte par le Groupe d'experts montrent qu'une association de cause à effet entre cancer et exposition à l'énergie des RF est possible (sur la base de la définition du CIRC pour le Groupe 2B). Ce Groupe d'experts est d'accord avec

cette appréciation. La présente analyse a aussi pris en compte de nombreuses études parues après l'achèvement de ces analyses faisant autorité. Aucune des études plus récentes n'affecte matériellement les conclusions des analyses faisant autorité. *Cependant, une évaluation des éléments de preuve montre que la preuve actuelle d'une association de cause à effet entre cancer et exposition à l'énergie des RF est peu concluante.*

La preuve épidémiologique se limite largement à une association peu concluante d'une utilisation prolongée des téléphones mobiles à une incidence accrue de gliome et de neurinome de l'acoustique. Les associations épidémiologiques ne sont pas solides et les diverses études ne montrent pas de cohérence entre elles ». [p.81, phrase mise en italiques par nous]

Le texte après « cependant » — qui décrit l'association entre cancer et exposition à l'énergie des RF comme « peu concluante » et « incohérente » — semble contredire, ou au moins affaiblir, l'affectation au groupe 2B par le CIRC. Pas du tout, a déclaré Demers. Il a insisté sur le fait qu'il était d'accord avec l'évaluation du CIRC, tout comme le groupe d'experts. Quant à la deuxième partie de la conclusion du groupe d'experts : Demers a indiqué qu'il considérait que la preuve « peu concluante » de la phrase montrait une incohérence avec la preuve « limitée », critère utilisé par le CIRC pour une affectation aux cancérigènes 2B.

Qui a écrit cette phrase qui qualifie la preuve de peu concluante ? Demers a dit qu'il ne s'en souvenait pas. Il ne savait pas qu'une phrase pratiquement identique, mot pour mot, apparaît dans l'extrait d'une autre analyse publiée neuf années plus tôt, bien avant Interphone et le CIRC, dans *l'International Journal of Radiation Biology*. Voici le texte de 2005 : « *De manière générale, une évaluation des éléments de preuve montre que la preuve actuelle d'une association de cause à effet entre cancer et exposition à l'énergie des RF est peu concluante et peu convaincante*<sup>3</sup>. »

**Cette analyse, vieille maintenant d'une décennie, a été écrite par John Moulder, Ken Foster et James McNamee.<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Il y avait aussi un quatrième coauteur : Linda Erdreich d'Exponent, société de conseil de défense en entreprise.



## La SRC publie une déclaration sur les CI

La SRC a posté, aujourd'hui, une « Vue d'ensemble des déclarations de conflits d'intérêts par les membres des groupes d'experts » — ceux qui ont travaillé sur le rapport CS6. Aucun membre n'est cité par son nom. Voici le texte complet du communiqué :

« Le groupe d'experts était composé de huit membres dont deux ont reçu un financement pour la recherche ou le conseil de la part d'associations industrielles ayant des liens avec des intérêts commerciaux dans le secteur du sans-fil. Trois membres ont participé à l'exécution ou à la publication de recherches préliminaires visant à explorer les effets à faible intensité (en dessous des limites de CS6) de l'exposition aux radiofréquences sur les systèmes biologiques. Deux d'entre eux n'ont pas vu d'effets biologiques au cours de leur travail alors que le troisième membre a véritablement observé des effets biologiques au cours de certaines études, mais pas dans toutes. Les entretiens menés avec les membres du groupe d'experts ont révélé qu'aucun d'entre eux n'avait ressenti l'existence d'une preuve irréfutable pour ou contre les effets à faible intensité (en dessous des limites de CS6) de l'exposition aux radiofréquences sur les systèmes biologiques ou sur la santé humaine et que tous étaient ouverts à l'existence potentielle de tels effets. »

« Quatre ont déclaré que pendant les 20 dernières années, ils avaient participé à d'autres groupes d'experts ou avaient été l'auteur de rapport(s) explorant les champs électromagnétiques, les répercussions sur la santé et la réglementation de la sécurité. Deux ont déclaré travailler pour le gouvernement dans le domaine de la recherche sur le cancer et de l'épidémiologie. »

« Aucun des membres du groupe n'a détenu sciemment d'intérêts financiers ou des investissements dans des entreprises travaillant dans les industries du sans-fil bien que beaucoup aient reconnu ne pas connaître les détails de leurs portefeuilles d'investissement. »

1. Par de nombreux aspects, le rapport du groupe d'experts de 1999 était plus progressiste que le nouveau. Voilà ce que le groupe d'experts RF disait à propos des effets non thermiques il y a 15 ans : « Il existe des effets biologiques documentés des champs RF même à des niveaux faibles d'exposition non thermique, inférieurs aux limites d'exposition du Code de sécurité 6. Ces effets biologiques incluent des altérations de l'activité de l'enzyme ornithine décarboxylase (ODC), de la régulation du calcium et de la perméabilité de la barrière hémato-encéphalique. Certains de ces effets biologiques produits par des niveaux d'exposition non thermique à des radiofréquences pourraient être potentiellement associés à des effets nocifs sur la santé (p.3). »
2. Au début de sa carrière, Paul Demers a travaillé à une étude qui liait les expositions professionnelles aux CEM au cancer du sein chez l'homme. Les résultats ont été publiés dans l'édition du 5 août 1991 de l'*American Journal of Epidemiology* (voir MWN, J/A90, p.1 et S/O91, p.3).
3. Cette même phrase de 2005, ainsi que quelques autres tirées du même extrait ont été citées par Siddhartha Mukherjee qui les a attribuées à un « groupe d'experts » sans plus de précision. Il a cité le texte en soutien à son opinion que les téléphones cellulaires ne présentent pas de danger de cancer du cerveau dans un article du *New York Times Magazine* publié il y a trois ans (voir notre commentaire, « Les sources discutables de Siddhartha Mukherjee »). Au moment où nous nous préparons à poster cette histoire sur la SRC, l'*Indian Express* a rapporté que Mukherjee appelle le CIRC à retirer le rayonnement RF de sa liste des cancérigènes

2B. Il parlait lors d'un événement coparrainé par COAI, une association professionnelle indienne de l'industrie des téléphones cellulaires. Un communiqué de presse du 21 avril publié par le COAI commence par une citation de Mukherjee : « Lier le cancer aux téléphones cellulaires revient à 'crier au loup'. »

4. Il y avait aussi un quatrième coauteur : Linda Erdreich d'Exponent, société de conseil de défense en entreprise.